



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Michel Bordeleau, Chef de division - Études techniques
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Martin Montour, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Signature du livre d'or

- La popote roulante d'Ahuntsic (Popote Ahuntsic)
- Service des loisirs Ste-Odile
- Fédération sportive de Salaberry inc.
- Service des loisirs St-Antoine Marie-Claret
- Patinage Ahuntsic

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement ainsi que les conseillères et conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Annonce le soutien financier de 10 K\$ à l'OSM pour la réalisation d'une murale artistique au 10401, rue Berri pour permettre à l'orchestre d'honorer son chef à vie, Yannick Nézet-Séguin, natif du district de Saint-Sulpice (20.03)
 - Annonce l'ouverture de l'outil-O-thèque à l'escale verte, qui permet à la population d'emprunter gratuitement différents objets, outils et petits électroménagers.
 - Remercie ses collègues, conseillères et conseillers, pour la saine collaboration et les services rendus à la population au cours des quatre années de ce mandat qui se termine, ainsi que la secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert, de même que toutes les personnes qui ont posé des questions au conseil d'arrondissement. Remercie également la directrice de l'arrondissement, l'équipe de direction et le personnel de l'arrondissement, tout en soulignant l'apport exceptionnel des 420 personnes qui œuvrent au sein de l'arrondissement.

- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Remercie également les fonctionnaires de l'arrondissement qui l'ont épaulé, notamment Mme Lisa Siminara ainsi que Jean-François Desgroseillers, chef de cabinet, qui a su faire avancer les dossiers en mettant la partisanerie de côté, et Frida Osorio, qui l'a épaulé ainsi que Mme Giannou pour servir la population des districts de Saint-Sulpice et de Bordeaux-Cartierville.
 - Félicite les bénévoles du Centre de loisirs Saint-Antoine-Marie-Claret pour l'excellent travail auprès de la population du Sault-au-Récollet.
 - Se réjouit de voir les mesures d'atténuation de la circulation qui se réalisent actuellement dans Youville, notamment les bollards et les dos d'âne, tout en précisant que, sous peu, l'avenue Lippens sera transformée en sens unique et que les nouveaux panneaux d'arrêt seront installés.
 - Remercie Ville en vert et ses bénévoles pour le jardin réalisé sur le site de l'Esplanade Louvain, un exemple de réussite de l'agriculture urbaine.
 - Remercie la population du district de Saint-Sulpice de lui avoir fait confiance et annonce qu'il se représente, tout en invitant l'électorat à suivre sa page Facebook
 - Invite la population de l'arrondissement, surtout les jeunes, à exprimer leur voix les 30 et 31 octobre ainsi que les 6 et 7 novembre prochains.
- Madame Effie Giannou :
- Félicite les signataires du livre d'or, plus spécialement le FSS, fédération sportive au sein de laquelle elle a été pleinement impliquée.
 - Remercie la population de Bordeaux-Cartierville pour la confiance accordée au cours des quatre dernières années.
 - Remercie le personnel de l'arrondissement dont elle souligne l'expertise, notamment Frida Osorio pour son soutien et Jean-François Desgroseillers.
 - Remercie les cols bleus pour leur travail acharné et continu et leur témoigne l'appréciation de la population de Bordeaux-Cartierville qui ont pu les voir à l'œuvre lors des inondations.
 - Mentionne la rencontre de rétroaction du 22 septembre dernier à la suite de la consultation publique pour le réaménagement du parc Avila-Vidal, témoigne de son appréciation des propositions reçues et se réjouit du réaménagement prochain de ce parc qui lui tient à cœur.
 - Rappelle que l'aréna Marcelin-Wilson reprend ses activités pour l'hiver et que l'inscription se fait en ligne.
 - Souhaite une bonne campagne, dans la bonne humeur, à ses collègues et à l'ensemble des candidates et candidats.
- Madame Nathalie Goulet
- Félicite les organismes signataires du livre d'or et les bénévoles pour leur engagement.
 - Mentionne sa participation à la soirée de rétroaction de la consultation publique pour le réaménagement du parc Zotique-Racicot et souligne l'appréciation de la population pour ce projet.
 - Mentionne sa participation à la foire des possibles tenue au parc Tolhurst et en remercie l'organisme partenaire Solon qui travaille à créer une ville verte et inclusive.
 - Annonce la nouvelle œuvre en création au parc Basile-Routhier sculptée in situ pour honorer Marie-Gérin Lajoie, pionnière des services sociaux au Québec (30.05).
 - Souligne le succès des deux marchés d'été où la population a été au rendez-vous et remercie l'équipe du Marché Ahuntsic-Cartierville pour le déploiement d'une telle offre alimentaire locale.

- Mentionne l'octroi de soutien financier supplémentaire à Entre-Maison Ahuntsic et RAP Jeunesse, majorant l'aide de 1 M\$ à 2,4 M\$ pour accentuer la prévention en matière de violences commises et subies auprès d'un plus grand nombre de jeunes, notamment les jeunes femmes. Annonce que le programme sera doublé l'an prochain, majorant ainsi le budget à 5 M\$, de façon récurrente, pour permettre le travail en amont auprès des jeunes à risque et faire ainsi face aux enjeux de sécurité urbaine (20.08 et 20.09). Entre-Maison Ahuntsic offrira notamment des activités sportives et des cours d'autodéfense aux filles dans les HLM André-Grasset et Saint-Sulpice. Quant à l'organisme Rap Jeunesse, il fera la prévention de la toxicomanie dans une école secondaire de l'arrondissement.
- Souligne cette dernière séance du conseil et témoigne de sa fierté du travail accompli au cours de ce mandat qui prend fin, tout en remerciant tout le monde pour les nombreux défis relevés dans un contexte où ceux-ci étaient des plus nombreux et diversifiés.
- Remercie toute l'équipe de l'arrondissement pour son expertise des plus diversifiée.
- Remercie la population du district d'Ahuntsic pour sa confiance et la sollicite de nouveau pour un second mandat.

Monsieur Jérôme Normand :

- Remercie François Morin, directeur général de la SDC Promenade Fleury, qui quitte son poste, et souligne son apport au développement commercial de cette artère.
- Annonce la suite de la rencontre du 21 septembre pour la deuxième phase de consultation visant la réfection du secteur nord du parc des Hironnelles prévue l'an prochain et précise que plusieurs commentaires reçus étaient très constructifs et variés.
- Mentionne avoir participé, le 30 septembre dernier, avec la mairesse et la candidate au poste de conseillère de la Ville du district de Saint-Sulpice, à la présentation du Plan d'action 2021-2025 découlant de l'exercice de planification mené par la table de quartier Solidarité Ahuntsic qui se décline en quatre grands piliers, 14 chantiers et 31 orientations, en plus des nombreux moyens d'action en complémentarité avec le PAIDIS 2021-2026 de l'arrondissement.
- Précise que l'arrondissement prendra acte ce soir des quatre nouvelles ruelles vertes qui contribuent à la vie de quartier et permettent de créer des liens, en plus des aspects de développement durable, dont deux sont dans le district du Sault-au-Récollet (20.01).
- Mentionne la majoration du Programme de couches lavables pour pouvoir l'offrir jusqu'à la fin de l'année (20.02).
- Remercie tout le monde pour ce mandat et pour toute la bienveillance des différentes équipes, de ses collègues et des membres du cabinet.
- Remercie la population du Sault-au-Récollet pour sa confiance et pour les nombreux échanges et sollicite de nouveau sa confiance pour le prochain mandat.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucune demande.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 40, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé des questions aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

- | | |
|----------------------------|---|
| Richard Rondeau | - Remplacement d'un arbre endommagé. |
| Jean Favreau | - Intensité et vitesse de la circulation automobile sur la rue Verville, entre les rues Henri-Bourassa et Gouin. |
| Jean-Paul Dubreuil | - Plainte pour chien qui aboie dans le voisinage. |
| Isabelle Laferrière | - Sécurité routière sur Grande Allée, entre les rues Fleury et Sauvé, ainsi qu'à l'intersection de la rue Fleury. |
| Benoît Glorieux | - Augmentation de la circulation causée par la tour d'habitation Voltige sur la rue Sauvé et vers l'ouest, de la rue de Port-Royal. |
| Denise Landry | - Affaissement du trottoir devant le 10390-92 et 10400-02 Place Fleury. |
| Simon Aubin | - Ruelle privée entre Grande-Allée et le boulevard Saint-Laurent. |
| François-Alexandre Gagné | - Ruelle privée entre Grande-Allée et le boulevard Saint-Laurent. |
| Agnes Hartel | - Reprise de séances du conseil d'arrondissement en présentiel. |
| Caroline Chen | - Circulation sur les rues Legendre et Saint-Denis ainsi que sur l'avenue Henri-Julien. |
| Gilles Larocque | - Application de la réglementation de circulation aux cyclistes. |
| Jean-Grégoire Djénandji | - Ruelle privée entre Grande-Allée et le boulevard Saint-Laurent. |
| Jean Lachapelle | - Virage à gauche à l'intersection des rues Sauvé et Meilleur. |
| Miria Elias | - Maintien de l'ordre au parc de Beauséjour. |
| Fadi Luksitch | - Accès du voisinage aux quatre parcs où les BBQ sont permis. |
| William Lareau | - Maintien de l'ordre au parc de Beauséjour. |
| Marie-Claude Collin | - Subvention pour l'achat de filtre micro-plastique pour les laveuses à linge permettant d'assainir l'eau. |
| Christine Lapointe-Lagueux | - Maintien de l'ordre au parc de Beauséjour. |
| Janine Renaud | - Rénovation de deux logements de l'HLM situés sur la Place de la Colombière. |
| Mona Desmeules | - Acquisition de ruelles et de parcelles de terrain par la Ville lors des ventes pour défaut de paiement de taxes foncières. |
| Annie Paquette | - Maintien de l'ordre au parc de Beauséjour. |
| Linda Voyer | - Maintien de l'ordre au parc de Beauséjour. |

Cette période de questions prend fin à 20 h 40.

10.05

Période de questions des membres du conseil

La conseillère de la Ville du district de Bordeaux-Cartierville, Effie Giannou, demande à la mairesse d'énumérer, pour fins de clarification, les différentes actions mises en place concernant les différents enjeux de la problématique entourant l'utilisation du parc de Beauséjour les fins de semaine, et ce, tout en déplorant de ne pas avoir été invitée à la rencontre organisée le 29 août dernier avec la population riveraine de ce parc situé dans son district.

10.06

CA21 09 0270

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 09 0271

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA21 09 0272

Prendre acte des ruelles retenues dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte des quatre ruelles retenues dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2022 :

1. Ruelle rêver mieux (avenue Georges-Baril, rue Prieur Est, rue De La Roche et rue Fleury Est) - district du Sault-au-Récollet
2. Ruelle du Domaine (avenue Jacques-Lemaistre, rue de Louvain Est, avenue Papineau et place Jacques-Lemaistre) - district de Saint-Sulpice
3. Ruelle aux soleils (rue De La Roche, boulevard Henri-Bourassa Est, rue Chambord et rue Prieur Est) - district du Sault-au-Récollet
4. Zeruelle (rue Saint-Denis, rue de Louvain Est, rue Berri et rue Chabanel Est) - district de Saint-Sulpice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1215027007

CA21 09 0273

Accorder un soutien financier additionnel de 2 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période se terminant le 31 décembre 2021, majorant le montant total accordé de 15 000 \$ à 17 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 2 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période se terminant le 31 décembre 2021;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1206435001

CA21 09 0274

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, taxes incluses, à l'Orchestre Métropolitain pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 10401, rue Berri / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, taxes incluses, à l'Orchestre Métropolitain pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 10401, rue Berri;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217570003

CA21 09 0275

Autoriser un virement budgétaire annuel de 350 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du Centre culturel et communautaire Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser un virement budgétaire annuel de 350 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du Centre culturel et communautaire Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217058004

CA21 09 0276

Autoriser un virement budgétaire annuel de 80 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du pavillon d'accueil du Parcours Gouin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser un virement budgétaire annuel de 80 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du pavillon d'accueil du Parcours Gouin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1217058003

CA21 09 0277

Accorder un contrat à Services INFRASPEC inc. pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans (2021-2023) - Dépense totale de 521 871,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18813 lot 4 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans (2021-2023), aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 21-18813 - lot 4;
2. d'autoriser une dépense totale de 521 871,53\$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217445002

CA21 09 0278

Autoriser une dépense additionnelle de 30 309,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du pavillon de baseball au nouveau stade de baseball Gary-Carter du parc Ahuntsic dans le cadre du contrat accordé à Rose Architecture inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 50 589 \$ à 80 898,79 \$, taxes incluses et une dépense totale de 90 898,79 \$, incluant les taxes et les frais incidents / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 30 309,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du pavillon de baseball au nouveau stade de baseball Gary-Carter du parc Ahuntsic dans le cadre du contrat accordé à Rose Architecture inc. (réf.: CA20 09 0169), majorant ainsi le montant total du contrat de 50 589,00 \$ à 80 898,79 \$, taxes incluses, et le montant total de la dépense de 60 589 \$ à 90 898,79 \$, incluant les taxes et les frais incidents;
2. d'approuver l'addenda à la convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale (SGPMRS).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1204140001

CA21 09 0279

Accorder un soutien financier additionnel de 13 575 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021, majorant le montant total accordé de 23 700 \$ à 37 275 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. A21 09 0122).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 13 575 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au document d'intervention décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1212971005

CA21 09 0280

Accorder un soutien financier additionnel de 10 839 \$ à Rue action prévention Jeunesse dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021, majorant le montant total accordé de 29 200 \$ à 40 039 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0049).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la bonification du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021;

Organisme	Projet	Période	Montant
Rue action prévention Jeunesse	Travail de rue Ahuntsic bonifié par le volet Augmenter la capacité d'agir de l'intervenant du milieu en prévention toxicomanies et dépendances principalement à l'école secondaire Ladauversière	1 ^{er} septembre au 31 décembre 2021	10 839 \$

2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au document d'intervention décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1202971009

CA21 09 0281

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1219298002

CA21 09 0282

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 400 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 400 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

200 \$	RÉSIDENCES COMMUNAUTAIRES D'AHUNTSIC
300 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
200 \$	DANSE CADENCE (pour LabScène FAB16)
100 \$	MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
100 \$	SCOUTS BOIS-DE-BOULOGNE
100 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA CATHÉDRALE SAINT-MARON (Pour 253ème Groupe Saint-Maron)
100 \$	CONCERTATION-FEMME
100 \$	PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
100 \$	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE
100 \$	ASSOCIATION ÂGE D'OR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1214746007

CA21 09 0283

Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour couvrir la part de l'arrondissement du cachet de l'autrice en résidence à la bibliothèque Ahuntsic dans le cadre du programme « écrivain, écrivaine en résidence en bibliothèque 2020-2021 ».

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour couvrir la part de l'arrondissement du cachet de l'autrice en résidence à la bibliothèque Ahuntsic dans le cadre du programme « écrivain, écrivaine en résidence en bibliothèque 2020-2021 »;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1213060027

CA21 09 0284

Autoriser la direction du développement du territoire à déposer une demande d'appui au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser la direction du développement du territoire à déposer une demande d'appui au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière;
2. de désigner le directeur développement du territoire à titre de signataire au nom de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, à l'égard de tout engagement lié à la soumission de cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1216435004

CA21 09 0285

Accepter le don de l'oeuvre d'art « Marie Gérin-Lajoie (1890-1971), pionnière de l'action sociale au Québec et fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal », d'une valeur estimée à 16 000 \$, et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu au donateur de cette oeuvre, l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, au montant de 16 000 \$. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accepter le don de l'oeuvre d'art « Marie Gérin-Lajoie (1890-1971), pionnière de l'action sociale au Québec et fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal », d'une valeur estimée à 16 000 \$, et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu au donateur de cette oeuvre, l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, au montant de 16 000 \$;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, établissant les modalités et conditions de ce don;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1213060026

CA21 09 0286

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1213060028

CA21 09 0287

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir deux logements en copropriété divise pour le bâtiment portant le numéro 916, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 2 497 212 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble portant le numéro 916, boulevard Henri-Bourassa Est, appartement 2, et érigé sur le lot 2 497 212 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1217747007

CA21 09 0288

Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la réalisation d'une entrée charretière pour l'immeuble portant le numéro 12021, rue Valmont - Lot 3 880 437 du cadastre du Québec - Demande de permis 3002725954.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 4 août 2021, a jugé que l'analyse de la direction du développement du territoire est bien fondée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'aménagement de la cour anglaise projetée, mais suggère plutôt un accès au logement au sous-sol par le côté du bâtiment;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la réalisation d'une entrée charretière pour l'immeuble portant le numéro 12021, rue Valmont, érigé sur le lot 3 880 437 du cadastre du Québec, tel que présenté sur les plans numérotés A-1, A-2 et A-2a, dessinés par Eduardo Rosario, technicien en architecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217747010

CA21 09 0289

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 9300, rue Meilleur et la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur l'emplacement localisé à l'angle nord-ouest des rues Chabanel et Meilleur - Lots 1 488 773, 1 490 014, 3 806 763, 3 806 764, 3 806 765 et 3 806 766 du cadastre du Québec - Zone 1285.

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0256 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 13 au 21 septembre 2021 inclusivement, et qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 13 septembre 2021;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Considérant que le document intitulé Engagement de développement, lequel est joint au dossier décisionnel, a été signé par le promoteur;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.3 (hauteur maximale), 12.4 (hauteur minimale), 21.1 (hauteur maximale de la terrasse au toit), 22 (usage et hauteur maximale de la construction hors toit), 23 (hauteur maximale de la construction hors toit pour un nouveau bâtiment), 33 (impacts éoliens), 50.1 (marges latérales gauche et droite) 87.2 (retraits pour la terrasse au toit et la construction hors toit), 132.2 (usages), 158 (superficie maximale d'un atelier d'artiste dans un logement), 167 (opérations du commerce à l'extérieur du bâtiment), 192 (superficies maximales des commerces), 234 (superficie maximale d'un espace habitable dans un atelier d'artiste), 335.1 8e item (saillie maximale par rapport au mur de façade), 343 (saillies au-dessus du domaine public), 353 (usage de café-terrasse), 354 (superficie maximale du café-terrasse) et 543 (unité de chargement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement situé sur les lots 1 488 773, 1 490 014 et 3 806 763 à 3 806 766 du cadastre du Québec, portant le numéro 9300, rue Meilleur, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de construire un complexe résidentiel et commercial, et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

1. la construction, l'agrandissement et l'implantation du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
2. l'émission des permis de construction, d'agrandissement et d'enseignes est assujettie à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);
3. le nombre maximal de logements sur le site ne doit pas dépasser 1300;
4. la hauteur maximale hors-tout du bâtiment ne doit pas excéder 54 mètres;
5. les usages de la catégorie C.4 A sont autorisés sur le site;
6. la planification, l'achat d'équipement, la collecte et la gestion des matières résiduelles devront respecter les modalités et les paramètres des documents joints en annexe B, incluant le bâtiment abritant les logements communautaires qui devront partager le socle « A ».

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux de démolition du bâtiment existant sis au 9300, rue Meilleur doivent être complétés dans les 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction du premier bâtiment (bâtiment A). Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan d'implantation portant le numéro de dossier 20-C25 (1 plan) préparé par M. Éric Huot, architecte, daté du 10 février 2021, révisé le 17 mai 2021 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

Concept architectural (46 pages) préparé par GeigerHuot, architectes, révisé le 21 juin 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 juin 2021

Concept d'architecture de paysage (32 pages), préparé par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, daté de mai 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

Concept de plantation (1 page), préparé par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, daté du 17 mai 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

ANNEXE B

Planification de la gestion des matières résiduelles (33 pages), préparée par la firme Chamard stratégies environnementales, datée du 14 mai 2021 et estampillée par la Division urbanisme, permis et inspections le 31 mai 2021

Description du processus de gestion des matières résiduelles (7 pages), préparée par M. Mathieu Painchaud-April, Directeur des services aux entreprises de la firme Chamard stratégies environnementales, datée du 18 juin 2021 et estampillée par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 juin 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1211066002

CA21 09 0290

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation d'enseignes sur l'immeuble portant le numéro 5780, boulevard Guoin Ouest - Lot 1 435 193 du cadastre du Québec - Zone 1069.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le projet de résolution CA21 09 0257 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 9 au 24 septembre 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 9 septembre 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de résolution;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 473 (enseignes à message variable) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 435 193 du cadastre du Québec, et portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation d'installer des enseignes et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

- l'affichage proposé doit être conforme aux plans de l'annexe A;
- l'aménagement paysager de l'emplacement doit être conforme au plan de l'annexe B. Les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- les messages clignotants, en mouvement ou de type vidéo, sont interdits. Les messages doivent demeurer fixes pour une durée minimale d'environ 8 secondes. Aucune animation, ni mouvement ou variation dans l'intensité lumineuse n'est permise dans le message ni dans la transition entre les messages.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans des enseignes (7 pages) préparés par la compagnie PRIDE SIGNS et par THE TDL GROUP CORPORATION, datés du 5 janvier 2021 et du 14 janvier 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 août 2021.

ANNEXE B

Plan d'aménagement paysager (1 page) préparé par la firme BC2, daté du 27 février 2014, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 août 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05B 1211066015

CA21 09 0291

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 435 193 du cadastre du Québec - Zone 1069.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA21 09 0257 visant à autoriser l'installation d'enseignes sur l'immeuble portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 435 193 du cadastre du Québec - Zone 1069.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05A 1211066015

CA21 09 0292

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier, l'occupation à des fins de boulangerie industrielle et l'aménagement du terrain - Lots numéros 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec - Zone 1192.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec et portant le numéro 11511, rue Letellier, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de boulangerie industrielle et d'aménager le terrain, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager prévus au plan A-90 de l'annexe A doivent être complétés dans les 12 mois suivant le début des travaux. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-90 et A-100, datés du 27 juillet 2021 préparés par Alain Khoury, architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219141002

CA21 09 0293

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres (01-274-53).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 mai 2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 mai 2021;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 septembre 2021, et ce, sans changement;

Considérant les commentaires exprimés lors de la consultation écrite qui s'est tenue du 12 au 27 mai 2021;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres (01-274-53).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1211066003

Dossier retiré

40.08

CA21 09 0294

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif au premier projet de règlement 01-274-55 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de règlement 01-274-55 visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est - Zone 1378.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08A 1211066016

CA21 09 0295

Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est - Zone 1378.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de règlement 01-274-55 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 9 au 24 septembre 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 9 septembre 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de règlement;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est – Zone 1378 (01-274-55).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08B 1211066016

CA21 09 0296

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction ouest sur l'avenue Lippens, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution afin d'établir la circulation à sens unique en direction ouest sur l'avenue Lippens, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1218408006

CA21 09 0297

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), ne ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur les rues locales et collectrices de même que sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et remplacer les ordonnances OCA18 051 et OCA20 044 (réf. : 1180716001).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur les rues locales et collectrices de même que sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et remplacer les ordonnances OCA18 051 et OCA20 044 (réf. : 1180716001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1214212007

CA21 09 0298

Motion pour favoriser la représentativité et l'inclusion des communautés culturelles au sein des consultations et activités de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Attendu que l'Office de la consultation publique de Montréal a rendu public, le 15 septembre 2020, son rapport de consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal en mettant de l'avant 38 recommandations visant à outiller la Ville de Montréal dans sa lutte contre le racisme et la discrimination systémiques;

Attendu que ce rapport indique qu'un leadership exemplaire passe par l'analyse des obstacles affectant les personnes racisées ainsi que de la mise en place de mécanismes permettant la réduction des écarts de participation de ces personnes dans la vie démocratique montréalaise;

Attendu que 40 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville est immigrante selon le recensement fédéral de 2016;

Attendu que seulement 18 % des personnes ayant participé à l'édition 2021 du budget participatif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sont issues de l'immigration;

Attendu que l'arrondissement fait face à un défi important et urgent pour augmenter la représentativité et l'inclusion des communautés culturelles dans ses consultations et activités;

Attendu que très peu de données sont disponibles sur la représentativité des communautés culturelles au sein des consultations et activités de l'arrondissement;

Attendu que Mme Effie Giannou et M. Hadrien Parizeau ont soulevé à maintes reprises devant le comité élu-es/directeurs de l'arrondissement le manque de mobilisation de l'arrondissement pour rejoindre les communautés culturelles dans les différents projets de l'arrondissement afin que leur voix soient écoutées;

Attendu que, malgré ces nombreuses requêtes, aucune action supplémentaire n'a été entreprise par l'administration actuelle;

Il est proposé par la conseillère Effie Giannou

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

Que l'arrondissement élabore un plan d'action visant à favoriser la représentativité et l'inclusion des communautés culturelles au sein des consultations et des activités de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Que l'arrondissement collecte et fournisse davantage de données sur la représentativité et l'inclusion des communautés culturelles au sein de ses consultations et activités de l'arrondissement afin d'assurer une meilleure proactivité face à la situation.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

d'ajouter avant le premier attendu l'alinéa suivant :

Attendu que l'arrondissement a embauché une conseillère en planification responsable des consultations publiques en 2018, une première pour un arrondissement;

d'ajouter après le deuxième attendu les alinéas suivants :

Attendu que l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a fait partie du projet MTElles de Concertation Montréal qui visaient à « contribuer à la modification des pratiques et des politiques en matière de consultation et de participation publique afin que les femmes, dans toutes leurs diversités, aient une influence déterminante sur les décisions touchant leur vie quotidienne »;

Attendu que, sous le leadership de la Mairesse Thuillier, l'arrondissement a lancé une démarche de budget participatif en 2019 et qu'une 2^e édition a été tenue en 2021, et que le CANA et le CACI ont été invités à siéger au comité de pilotage des deux éditions du budget participatif afin de favoriser l'inclusion des personnes racisées et issues de l'immigration dans le processus;

d'ajouter après le mot « immigration » du quatrième attendu les mots suivants :

« alors que ce chiffre était de 26 % pour l'édition 2019 »;

retirer du sixième attendu le mot « très » et ajouter à la fin de l'alinéa les mots suivants :

« hormis les données qui ont été collectées par Concertation Montréal pendant près d'un an durant le projet MTElles ainsi que les données sociodémographiques collectées lors du vote du budget participatif »;

d'ajouter après le sixième attendu l'alinéa suivant :

Attendu que l'arrondissement a déployé une démarche exemplaire pour les consultations publiques sur le réaménagement du parc St-Simon;

de remplacer le septième attendu par l'alinéa suivant :

Attendu que les élu-es ont soulevé à maintes reprises devant le comité élu-es/directeurs de l'arrondissement la difficulté qu'éprouve l'arrondissement à rejoindre les communautés culturelles dans ses différents projets afin que leur voix soient entendues;

de retirer le huitième attendu.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA21 09 0299

Motion pour mettre en place des solutions concrètes visant à améliorer la propreté dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Attendu que dans Bordeaux-Cartierville, comme dans de trop nombreux quartiers à travers la Ville de Montréal, les trottoirs et les parcs sont jonchés de déchets, des poubelles débordent et des graffitis sont présents sur le mobilier urbain;

Attendu que le maintien de la propreté du domaine public présente un réel défi dans l'arrondissement;

Attendu que le laisser-aller de la Ville de Montréal au niveau de la propreté doit cesser;

Attendu que la conseillère du district de Bordeaux-Cartierville a demandé, à plusieurs reprises, à ce que soit mis en place des mesures structurantes pour contrer les enjeux de malpropreté et de dépôts sauvages dans le quartier et dans l'arrondissement;

Attendu que la propreté est la responsabilité de toutes et de tous et que l'ensemble des citoyennes et citoyens ainsi que les organismes communautaires doivent être impliqués afin de faire de l'arrondissement un milieu de vie propre;

Attendu que le vivre-ensemble s'articule autour d'un environnement propre sur tous les aspects;

Il est proposé par la conseillère Effie Giannou

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

Que l'arrondissement prenne acte du fait qu'il s'avère prépondérant de développer tous les outils nécessaires pour que la propreté puisse être une obligation et non une option.

Que l'arrondissement prépare un plan d'action spécifique visant à réduire les délais d'intervention pour les dépôts sauvages, et ce, en collaboration avec Ville en vert;

Que l'arrondissement bonifie le budget de Ville en vert pour un mandat spécifique concernant la sensibilisation et la mobilisation des résidentes et résidents.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

de remplacer le premier attendu par l'alinéa suivant :

Attendu que dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme dans toute la Ville de Montréal, la propreté des trottoirs et des parcs et la présence de graffitis sont une préoccupation de la population et des élu-es;

de remplacer le deuxième attendu par l'alinéa suivant :

Attendu que le maintien de la propreté du domaine public est une priorité des cinq élu-es de l'arrondissement qui, dès mai 2018, ont soumis conjointement à la direction de l'arrondissement une liste d'enjeux sur lesquels travailler et de propositions en matière de propreté;

de remplacer le troisième attendu par l'alinéa suivant :

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté, à l'unanimité, en mai 2019 le tout premier Plan propreté de l'arrondissement;

de remplacer le quatrième attendu par l'alinéa suivant :

Attendu que des suivis réguliers du Plan propreté ont été présentés aux élu-es et que plusieurs enjeux de propreté ont été soulevés par les élu-es et discutés lors des comités élu-es/directeurs de l'arrondissement qui se tiennent sur une base bimensuelle;

de remplacer les mots « puisse être une obligation et non une option » du premier résolu par les mots « du domaine public soit assurée dans tout l'arrondissement ».

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.02

Affaires nouvelles

Aucun document

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 4 octobre 2021 est levée à 21 h 16.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement